

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

---

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL34

présenté par

M. Cazenove, M. Gaillard, Mme Piron, M. Perea, Mme Chapelier, Mme Goulet, M. Vignal,  
Mme Vignon, M. Grau, Mme De Temmerman, Mme Janvier, Mme Vanceunebrock et M. Pont

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la lutte contre la mort subite »

les mots :

« prise en charge de l'arrêt cardiaque ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « la lutte contre l'arrêt cardiaque » est déjà prévue dans le cadre de la Journée Nationale du Cœur, comprenant notamment la prévention d'ordre diététique. Aussi, afin de clairement identifier cette journée de sensibilisation sur les gestes à pratiquer pour aider une personne en situation d'arrêt cardio-respiratoire, il convient de plutôt mentionner la notion de prise en charge et non de lutte. Par ailleurs, les mots de « premiers secours » renvoient à une notion de formation diplômante (PSC1), ce qui n'est pas l'objet de la journée de sensibilisation.